

20.05.2025

Initiatives citoyennes et référendums au niveau communal en Allemagne 1956–2024 – Faits et chiffres importants

1. Nombre

- De 1956 à 2024, il y a eu au total 9.453 procédures au niveau communal. Il en a résulté 4.768 votes.
- Au cours des cinq dernières années, 285 nouvelles procédures ont été initiées en moyenne chaque année. En 2024, il y en a eu 2229, soit un peu moins que les années précédentes.
- Les 9.453 procédures se répartissent en deux types de procédures: 7.839 initiatives citoyennes (*RIC = Référendum d'Initiative Citoyenne*) ont été initiées “par le bas” par les citoyennes et citoyens, 1.614 référendums du Conseil Communal ont été initiés “par le haut” par le conseil municipal concerné.
- Environ 40% de toutes les procédures ont eu lieu dans le Land de Bavière : 2.955 initiatives citoyennes et 740 référendums du Conseil Communal.

2. Sujets

- La plupart des procédures concernaient des projets économiques (20,5 %), des institutions publiques sociales et éducatives (19,6 %) et des projets de transport (15,8 %).
- Le type de sujet et sa fréquence varient d'un Land à l'autre. Une raison importante est que dans plusieurs Länder, la planification communale de l'urbanisme, qui concerne de nombreux thèmes, n'est pas permise ou seulement permise de manière limitée.

3. Résultats et chances de succès

- 38,9 % de toutes les procédures achevées ont eu du succès dans le sens des initiatrices et initiateurs. Un vote n'est pas forcément nécessaire pour obtenir un succès: 1.078 des 7.839 initiatives citoyennes (13,8 %) ont incité le conseil municipal à reprendre les revendications de la demande.
- Si l'on ne considère que les votations, 51,5 % d'entre elles ont été menées à bien dans le sens de l'objet de la votation. Les référendums des conseils ont eu un taux de réussite plus élevé (55,5 %) que les décisions prises à l'initiative des citoyens (49,7 %).
- Si l'on compare les États fédéraux, c'est celui de Berlin qui présente le pourcentage le plus bas d'initiatives citoyennes non valides, avec 12,5 %. Dans le Mecklembourg-Poméranie occidentale, la Sarre, la Saxe, la Thuringe, la Saxe-Anhalt et la Basse-Saxe ce pourcentage est supérieur à 35 %. Ces différences s'expliquent par les différentes réglementations juridiques des États fédéraux, telles que l'exclusion des thèmes.

4. Votes

- La participation moyenne aux votations citoyennes a été de 51,1 %. La participation dans les petites communes est nettement supérieure à celle des grandes villes.
- Dans toute l'Allemagne, un référendum sur huit (12,0 %) n'a pas atteint le quorum d'approbation. Le projet des initiateurs a certes obtenu la majorité des voix, mais la proposition a échoué parce que le quorum d'approbation n'a pas été atteint. Un tel quorum d'approbation s'applique dans la plupart des Länder.

5. Initiatives citoyennes et référendums communales et logements pour réfugiés

- Entre 2015 et 2024, 94 procédures au total ont eu lieu concernant le logement des réfugiés. Cela représente 3 % de toutes les procédures.
- Sur les 90 procédures déjà terminées, 27 procédures ont résulté en un vote. 43 des 90 procédures ont été déclarées invalides. Les 20 autres procédures achevées ont abouti à un compromis, ont incité le conseil municipal à reprendre les revendications de la demande ou n'ont pas été soumises.
- La plupart des procédures ont eu lieu dans les États de Rhénanie-du-Nord-Westphalie (26), de Bavière (19) et de Bade-Wurtemberg (19).
- De nombreuses procédures ont plaidé en faveur d'un meilleur logement des réfugiés.
- 27 votes: 1 vote concernait les infrastructures; 16 votes (59,3 %) ont eu un résultat «favorable aux réfugiés» – que ce soit parce que la majorité a voté en faveur d'un logement ou a voté pour un meilleur emplacement ; dans 10 votes (37,0 %), le logement a été rejeté.

Source/Original: Mehr Demokratie e. V., Bürgerbegehrensbericht 2025, Langue allemande:

<https://www.mehr-demokratie.de/>

Traduction: Frank Rehmet , Mehr Demokratie e. V., à l'aide de DeepL.